



Bruxelles, le 23 août 2017

La CSC endeuillée

Un drame s'est produit le lundi 21 août au centre de services de la CSC à Diest. Notre collègue Sara Van Passel a été abattue par un homme qui ne la connaissait pas. Sara était une femme chaleureuse et aimable ainsi qu'une collègue particulièrement dévouée. Elle accomplissait son travail avec passion et engagement et s'adressait toujours aux gens de manière positive. Sara était aimable, souriante, et se dévouait pour les autres.

Outre sa carrière de prestataire de services, Sara s'est longtemps impliquée auprès des jeunes de la CSC et comme membre du Bureau de la KWB (l'équivalent en Flandre des Équipes populaires). Depuis les dernières élections sociales, elle siégeait au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail, dont elle était un membre actif.

Nous tenons à exprimer une fois encore notre soutien à la famille et aux proches de Sara, ainsi qu'à ses collègues.

Nous condamnons cet acte de violence absurde et nous faisons le maximum pour soutenir la famille et les collègues de Sara dans ces circonstances particulièrement délicates. En effet, les membres du personnel, les bénévoles, les affiliés et les interlocuteurs de la CSC sont profondément marqués par ces événements, comme en témoignent les nombreuses marques de sympathie que nous recevons. Nous tenons à remercier chacune et chacun pour leur soutien et leurs paroles de réconfort dans ces circonstances terribles.

Ces derniers jours, la CSC a fait le maximum pour soutenir la famille et les proches de Sara, ainsi que ses collègues qui aident et assistent des personnes au quotidien dans les centres de services de la CSC. Aujourd'hui et demain, plusieurs centres de services ne seront pas accessibles au public. Nous ouvrons également un registre de condoléances pour les collègues au sein de la CSC. Les bénévoles, les affiliés et tous ceux qui le souhaitent peuvent transmettre un mot de réconfort et de soutien dans un centre de services de la CSC ou sur la page Facebook de la CSC.

L'enquête policière devra faire toute la clarté sur cet acte de violence gratuit. En concertation avec la représentation syndicale, la CSC évaluera également comment les modalités d'organisation du travail peuvent le cas échéant être améliorées.